CONDITIONS GENERALES DE SERVICE

'NOVANET FREE'

Entre la **SAS LEADER INFORMATIQUE. 201 Rue Colbert – Centre VAUBAN- LILLE.**

RCS : 334 477 437

Et : Le CLIENT (ci-dessous ainsi dénommé).

ARTICLE 1 : PREAMBULE.

1.1 – NOVANET est un logiciel destiné aux acteurs de l'Assurance (intermédiaires, Gestionnaires, Compagnies…).proposé à la location sous le format FAH (Fournisseur d'application hébergée). Ce logiciel, hébergé sur les serveurs de LEADER Informatique est accessible par le Client par une liaison à distance. Il comprend le progiciel lui même, en accès par Internet, et les services associés :

- Evolution fonctionnelle du progiciel.
- (Assistance (hot line))
- Permanence et maintenance technique du service.

1.2 – NOVANET FREE (objet de ce contrat), est un sous-ensemble de NOVANET du point de vue fonctionnel et services.

- **F**onctionnalités de type CRM (Relation client) : fichier client/prospects, contrats, agenda, relances, contacts.
- Utilisateur unique
- Pas d'accès gratuit à la Hot line

Des services associés peuvent être négociés séparément de ce contrat avec Le CLIENT : migration de données, formation, assistance. De même, Le CLIENT pourra souscrire en toute continuité d'exploitation (pas de perte de données) à l'offre standard NOVANET.

1.3 – Le CLIENT reconnait expressément être un intermédiaire d'assurances dûment répertorié à l'ORIAS. LEADER Informatique se réserve le droit de supprimer l'accès à un compte y compris d'en effacer toutes les données, dans le cas de la fourniture d'un code ORIAS faux ou erroné (ce code étant nécessaire pour l'ouverture du compte).

1.4 – Le présent contrat lie la société LEADER INFORMATIQUE au CLIENT qui utilisera le service dans la limite du nombre d'utilisateurs et configuration fonctionnelle propre à NOVANET FREE. Le logiciel est accessible par le biais d'une connexion à distance grâce à un identifiant et un mot de passe géré par LEADER INFORMATIQUE. Lors de la conclusion du contrat un identifiant et un mot de passe par utilisateur sont fournis au client. Pour des raisons de confidentialité, seule la combinaison de ces deux codes permet au Client d'accéder au logiciel.

L'identifiant et le mot de passe valent preuve de l'identité du Client et l'engagent sur toute utilisation faite par son intermédiaire. Ils auront valeur de signature électronique au sans de l'article 1316-4 du Code Civil.
Le Client est le responsable entier et exclusif de son identifiant et de son mot de passe. Il supportera seul les conséquences qui pourraient résulter de l'utilisation par des tiers qui auraient eu connaissance de ceux-ci.. Le CLIENT est invité à faire procéder régulièrement par LEADER Informatique au changement du mot de passe de chacun de ses utilisateurs.

1.5 - Les présentes Conditions Générales de LEADER INFORMATIQUE sont applicables à toutes fournitures et prestations de l'offre d'application hébergée NOVANET FREE. Toute clause contraire posée par LE CLIENT sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à LEADER INFORMATIQUE, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de cette dernière.

1.6 – Aucune des clauses des présentes Conditions Générales de Vente, si elle est non appliquée, ne pourra être interprétée ou opposée comme valant renonciation par LEADER INFORMATIQUE à se prévaloir ultérieurement de la dite ou des dites conditions.

ARTICLE 2 : MOYENS

2.1 - Le service est accessible par LE CLIENT par le **réseau Internet**. Un accès à haut-débit est fortement conseillé pour une utilisation confortable du service.

2.2 - LEADER INFORMATIQUE s'engage à tout mettre en œuvre pour **assurer la permanence, la continuité et la qualité des services** qu'elle propose, et souscrit à ce titre une obligation de moyens. En conséquence, LEADER INFORMATIQUE s'efforcera d'offrir un accès 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sans qu'elle puisse le garantir pour autant compte tenu de la nature du réseau.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE LEADER INFORMATIQUE

LEADER INFORMATIQUE est soumis à une obligation de moyen, à l'exclusion de tout autre, il garantit la conformité des progiciels utilisés aux spécifications décrites dans le manuel d'utilisation, matérialisé par l'aide en ligne. LEADER INFORMATIQUE met en œuvre tous les moyens de supervision et d'intervention en vue d'assurer la fourniture du service, sa continuité et ses performances. LEADER INFORMATIQUE met en œuvre tous les moyens nécessaires et conformes aux règles de l'art pour la conservation des données**.**

LEADER INFORMATIQUE s'engage à :

4.1 - **Assurer l'accès au service 24 h/24 tous les jours de l'année**. En cas d'absolue nécessité, LEADER INFORMATIQUE se réserve la possibilité d'interrompre le serveur pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer son fonctionnement ou pour toute opération de maintenance. Le CLIENT sera informé dans la mesure du possible dans un délai raisonnable en précisant la nature et de la durée de l'intervention, afin que LE CLIENT prenne ses dispositions.

4.**2** - Intervenir rapidement en cas d'incident.

4.3 - Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils et veiller à la compétence de ses équipes en mettant en œuvre une formation permanente pour son personnel.

ARTICLE 5 : EVOLUTIONS FONCTIONNELLES

5.1 - NOVANET est un Progiciel mutualisé et à ce titre, fera l'objet d'évolutions fonctionnelles qui rendront le service plus performant**. LE CLIENT accepte expressément le principe de ces évolutions fonctionnelles** qui pourront, le cas échéant modifier, sans les bouleverser, les habitudes des utilisateurs.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE DE LEADER INFORMATIQUE

Les parties conviennent expressément que compte tenu de la gratuité du service NOVANET FREE, la responsabilité de LEADER INFORMATIQUE ne pourra être engagée pour quelque raison que ce soit.

En aucun cas LEADER INFORMATIQUE ne saurait être tenu responsable des préjudices suivants subis par le CLIENT ou ses Sociétés apparentées, tels que tout préjudice commercial, perte de clientèle, perte de commande, trouble commercial, perte de bénéfice, atteinte à l'image de marque …

Tout le personnel de LEADER INFORMATIQUE est engagé vis à vis de la société par contrat de travail, lequel stipule **une clause de confidentialité** et une clause de non divulgation.

ARTICLE 7 : ASSISTANCE.

L'assistance du CLIENT n'est pas incluse dans ce contrat. LEADER Informatique propose un catalogue de services dans ce domaine :

- Journées de formation sur site
- Formations / assistance téléphoniques à l'heure
- Prestations au forfait sur devis

ARTICLE 8 : DUREE DU CONTRAT

Le contrat est conclu sans durée minimale. Le contrat pourra être dénoncé par l'une des parties dans les conditions décrites ci-après

ARTICLE 9 : PRIX

L'utilisation de NOVANET FREE est gratuite.

ARTICLE 10 : CESSION DU CONTRAT

LEADER INFORMATIQUE pourra céder le droit d'exploitation du service NOVANET à toute entité de son choix et sans préavis.

ARTICLE 11 : RESILIATION

11.1 –LE CLIENT, pourra résilier le contrat à tout moment et par tout moyen écrit à sa convenance.

11.2 – Conformément à l'article 1.3, LEADER INFORMATIQUE pourra résilier le contrat sans préavis dés lors que LEADER Informatique aura connaissance d'un code ORIAS non conforme du CLIENT.

ARTICLE 12 : CAS DE FORCE MAJEURE

12.1 - Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à LEADER INFORMATIQUE au titre des présentes, est empêchée, limitée ou dérangée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de LEADER INFORMATIQUE, alors LEADER INFORMATIQUE sera dispensée de ses obligations.

12.2 - Dans ces cas, LEADER INFORMATIQUE sera dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou dérangement. En cas de Force Majeure, LEADER INFORMATIQUE devra tenir régulièrement informée le CLIENT des suites, des pronostics de rétablissement.

12.3 - Les obligations nées du présent contrat seront suspendues pendant toute la durée du Cas de Force Majeure.

12.4 - Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à deux mois, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

ARTICLE 13 : LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

13.1 - Le présent contrat de prestations est soumis à la loi française.

13.2 - Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes Conditions Générales De Vente sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de LILLE.

ARTICLE 14 : SECRET

Chacune des parties devra considérer comme confidentiel, pendant la durée du contrat et après son expiration, les informations, documents, systèmes, savoir-faire, formules ou données quelconques en provenance de l'autre partie dont il pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du contrat, et ne devra les divulguer à quelques tiers que ce soit, ni les utiliser en dehors des besoins du contrat.

.